



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/20 de la commission du 12 décembre 2023, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active S-métolachlore,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MERCANTOR GOLD***

de la société SYNGENTA FRANCE S.A.

numéro de dossier n°2024-0645

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active s-métolachlore par le règlement d'exécution (UE) 2024/20 du 12 décembre 2023,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 23 avril 2024**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	MERCANTOR GOLD DUAL GOLD ELINA EFICA 960 EC LECAR
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE S.A. 1228 Chemin de l'Hobit 31790 SAINT-SAUVEUR France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	960 g/L - S-métolachlore
Numéro d'intrant	9800182
Numéro d'AMM	9800182
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait pour les usages encore autorisés au 22 avril 2024	
Date de retrait	23/04/2024
Date limite pour la vente et la distribution	23/06/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	23/07/2024

A Maisons-Alfort, le 08/04/2024

DocuSigned by:
Benoit Vallet
D818E1A2D45D49F...

Directeur général
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)